## Focus : la participation des viticulteurs aux investissements

### Pourquoi demander une contribution financière aux viticulteurs ?

Les aménagements seront directement dimensionnés par l'irrigation de la vigne, avec des besoins concentrés sur les décades sèches. Ces dessertes présentent un caractère structurellement déficitaire sur le plan économique, les faibles volumes d'eau mobilisés et la tarification du service de l'eau agricole ne permettant pas de couvrir les charges d'exploitation-maintenance. Ceci nécessite qu'une part de l'investissement initial, auparavant couvert par les subventions publiques, soit supportée par les usagers du service. Un nouveau modèle de financement pour ce type de projet a donc dû être élaboré.

### A quoi correspond cette contribution ?

La contribution a été définie, pour tous les projets d'irrigation dans le Var, indépendamment du coût de chacun d'entre eux, sur la base d'un montant de 4000 € HT/ha de vigne à irriguer, correspondant à 30 % du coût moyen d'un réseau agricole. Dans la pratique, ce montant variera légèrement autour de cette valeur moyenne, selon le débit demandé au vu de la surface à irriguer : les pratiques les plus économes seront ainsi valorisées. Le versement de cette participation sera étalé de la manière suivante : 10 % à l'acte d'engagement, 30 % à la signature du contrat, 60 % à la mise en service.

### Pourquoi encadrer la souscription des débits pour l'irrigation de la vigne ?

La SCP s'engage pour une utilisation économe et rationnelle de la ressource. L'objectif est triple : limiter l'impact sur la ressource en eau, permettre au plus grand nombre de bénéficier du service de l'eau, aller vers un dimensionnement des réseaux et des investissements ajustés au plus près des besoins. Pour un apport allant de 500 à 1500 m³ d'eau par hectare de vigne par an, les techniques d'irrigation localisées permettent de satisfaire les besoins de cette culture en mobilisant un débit de l'ordre de 1 à 3 m³/h par hectare irrigué.

**Exemple d'apport : 15 mm par hectare pendant les 10 jours de consommation de pointe**

Débit des gouttoirs : 1,6 l/h → 4000 pieds/ha = 4000 goutteurs / ha : 6,4 m³/h par ha → Nb d'heures d'irrigation pour apporter 15 mm à 1 ha : 24 heures → Nombres de tours d'eau max par semaine : 7

Débit à la borne SCP : 7,5 m³/h → Surface irriguée en 24 heures 15mm apportés : 1ha → Surface irrigable par borne : 7ha

**Cet exemple illustre un ratio d'équipement optimal : un débit souscrit à la borne de 7,5 m³/h pour irriguer 7 ha, soit un « ratio d'équipement » de 1 m³/h par hectare. En pratique, chaque viticulteur pourra souscrire un débit correspondant à un ratio d'équipement de 1 à 3 m³/h par hectare. Des adaptations sont prévues pour les très petites surfaces.**

## Comment demander votre raccordement au futur réseau ?

Que vous soyez agriculteur, particulier, entreprise ou collectivité, vous pourrez formuler votre demande à l'occasion d'une enquête de recensement des besoins. Lorsque celle-ci se tiendra sur un périmètre au sein duquel vous êtes propriétaire/exploitant, vous recevrez un courrier vous indiquant les modalités pratiques de cette enquête (dates de réunion publique, permanences). Notre enquêtrice sera là pour répondre à vos questions et vous aider à définir au mieux vos besoins.

Novembre 2018 - Document édité par la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale
Crédit photos : Photothèque SCP - Thierry Roux - Fotolia.com © Pixabay.com ©

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale
Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5 - Tél : 04 42 66 70 00 - www.canal-de-provence.com
Société Anonyme d'Economie Mixte au Capital de 3 762 800 € - 057 813 131 R.C.S Aix-en-Provence - FR10 057 813 131

# Aménagement hydraulique du secteur de Cuers-Pierrefeu

## Un projet ambitieux au service du territoire

A la demande des collectivités, relayées par la profession viticole, la Société du Canal de Provence a engagé l'étude d'un important projet de desserte hydraulique de la plaine de Cuers-Pierrefeu

Partager l'eau, construire l'avenir

# Un aménagement multi-usages, répondant aux enjeux économiques et environnementaux

**L'aménagement hydraulique de Cuers – Pierrefeu est à buts multiples ; il permettra :**

- **La mise à l'irrigation d'une vaste plaine agricole**, dominée par un vignoble de haute qualité. L'activité agricole, notamment viticole, est fortement ancrée sur le territoire de Cuers – Pierrefeu. Depuis l'époque romaine, elle en façonne les paysages et contribue à sa renommée. Elle représente également un enjeu économique de premier plan : plus de 200 exploitants sont ainsi recensés dans le périmètre à équiper ; la production annuelle, sous dénomination de terroir «côtes de Provence Pierrefeu», est de l'ordre de 4 700 hl. L'adaptation au changement climatique est aujourd'hui un défi important à relever par la profession agricole. L'irrigation en est un des leviers, tant pour sécuriser les productions, sur le plan qualitatif et quantitatif, que pour préserver le patrimoine végétal et permettre aux entreprises agricoles de perdurer sur le territoire.
- **Une sécurisation du service de l'eau actuel :**
  - **des dessertes en eau potable** issues de la station de potabilisation SCP de Cuers, qui alimente la base aéronavale et, en partie, la commune de Cuers,
  - **des dessertes sur les réseaux existants du sud de Cuers** (agriculteurs, particuliers, entreprises, poteaux incendie)

  Ces dessertes sont aujourd'hui assurées via une canalisation très ancienne, soumise à un fort risque de casse et insuffisamment dimensionnée. Elle sera remplacée par une nouvelle adduction conforme aux standards actuels et dimensionnée pour accompagner le développement des territoires.
- La satisfaction de besoins d'autres usagers : **entreprises, particuliers, collectivités,** pour des besoins liés aux activités économiques, à l'arrosage, à la **défense contre l'incendie.**

Sur le plan environnemental, la ressource mobilisée par les réseaux SCP provient des réserves constituées par les barrages hydroélectriques du Verdon. A titre de comparaison, les volumes nécessaires pour couvrir les besoins du territoire équipable sur le long terme seraient de l'ordre de 2,4 millions de m³ en année sèche, à comparer aux 225 millions de m³ de réserve constituée par la SCP dans les retenues du Verdon, dont la capacité de stockage totale avoisine le milliard de m³. Contrairement aux ressources locales, qui s'inscrivent dans un bassin versant en déséquilibre quantitatif, la ressource Verdon est sécurisée par les volumes stockés en automne et au printemps dans les retenues de Castillon et Sainte-Croix.

Les usages de l'eau développés depuis le réseau SCP ne compromettent donc pas les ressources et milieux aquatiques locaux, particulièrement fragiles. Le report de l'utilisation de ressources locales (pompages souterrains, prélèvements dans les cours d'eau) sur la ressource Verdon pourrait participer à la résorption des déséquilibres quantitatifs sur les masses d'eau locales.

# Un financement participatif

L'équipement du périmètre à l'exhaustif (phases 1 et 2 présentées précédemment) représente un investissement de plus de 22 millions d'euros ; la phase 1 de déploiement du réseau se chiffre à 12 millions d'euros, hors adduction Cuers, autofinancé par la SCP. Face à l'importance des montants en jeu, la question du financement de cette opération a fait l'objet d'une réflexion partagée avec les représentants de la profession viticole, la Région et les collectivités locales, compte-tenu des spécificités économiques de l'irrigation de la vigne :

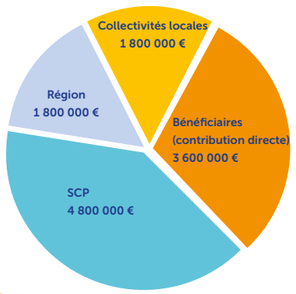


**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

- 40 % du montant des réseaux et équipements hydrauliques autofinancé par la SCP,
- 15 % du montant par la Région,
- 15 % par les collectivités locales,
- 30 % par les futurs bénéficiaires, dont contribution directe aux investissements par les viticulteurs, les particuliers, les entreprises.

**La mobilisation de chacun est indispensable pour permettre l'émergence du projet.**

# Un aménagement phasé

**La desserte de la plaine de Cuers – Pierrefeu est un aménagement d'ampleur, qui sera réalisé en plusieurs étapes successives. Ces étapes répondent à des contraintes hydrauliques (disponibilité en débit et pression).**

**Phase préalable (très court terme, horizon 2020-21) :**

1 - Mise en œuvre de « l'adduction Cuers », infrastructure principale à partir de laquelle le futur réseau sera déployé.

**Phase 1 de l'aménagement (court terme, horizon 2021-23) :**

2 - Equipement du territoire pouvant être alimenté de façon gravitaire (800 ha, sur les communes de Cuers, Pierrefeu et La Crau).

3 - Mise en place d'un surpresseur et équipement d'une surface additionnelle de près de 500 ha, sur la commune de Pierrefeu.

**Phase 2 de l'aménagement (moyen terme, horizon 2024-26) :**

4 - Mise en place d'une station de pompage et d'un réservoir, pour équiper encore environ 500 ha supplémentaires.

**Phase 3 de l'aménagement (long terme, au-delà de 2027) :**

5 - Moyennant la création d'une nouvelle infrastructure majeure de transfert de la ressource en eau au nord de Cuers, dite de la dépression permienne, extension envisageable de la desserte aux vallées du Réal Collobrier sur Collobrières et du Réal Martin sur Pierrefeu, Puget Ville et Carnoules.

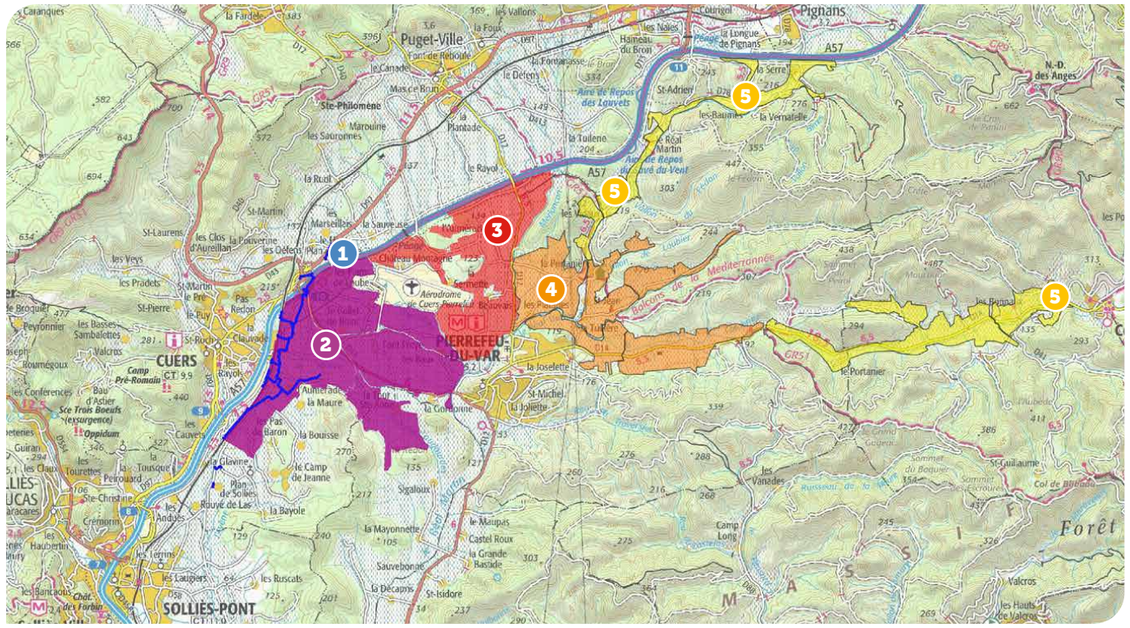

Retenue de Sainte-Croix